

REPUBLIQUE TUNISIENNE

BOURSE DE TUNIS

« Rencontre avec les sociétés cotées »

*Le reporting extra financier sur la RSE:
une stratégie volontaire ou une obligation*

Tunis, le 7 Novembre 2018

Ministère des affaires locales et de l'environnement

Le reporting dans la RSE

*Par Mme Amel JRAD
Chargée de mission*

La RSE c'est quoi?

Définitions multiples mais s'accordent sur :

« La responsabilité des entreprises vis-à-vis de l'ensemble de ses parties prenantes et des effets qu'elles exercent sur la société dans son ensemble».

Selon la CE:

« C'est un concept qui désigne l'intégration volontaire, par les entreprises, de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités et leurs relations avec les parties prenantes».

- ❑ C'est l'application des principes du DD au monde de l'entreprise
- ❑ C'est la migration vers un nouveau modèle économique

La RSE c'est quoi?

- ❑ Les entreprises responsables prennent en compte, dans leur stratégie, les questions liées à l'environnement, au social, aux droits humains, à la gouvernance ou à la corruption.
- ❑ *Ne pas confondre RSE qui est un devoir de rendre compte avec des action philanthropiques envers la commune (fondations, mécénats,...)*
- ❑ Aujourd'hui, certains aspects de la RSE ont pris un caractère contraignant
- ❑ *En Tunisie, la promotion de la RSE, de manière volontaire (+ contraignante), est guidée par le privé et le pouvoir politique.*

CONSTATS

- ❑ *La RSE est un phénomène lié à la mondialisation*
- ❑ *La RSE aborde des éléments qui correspondent aux défis qu'affrontent les pays du monde entier*
- ❑ *La RSE se développe partout dans le monde*
- ❑ *La RSE n'est pas la seule affaire des grandes entreprises*
- ❑ *La RSE s'insère dans la réglementation*
- ❑ *La RSE constitue in fine une source de progrès (opportunité/contrainte)*
- ❑ *La RSE atteint le monde de la Finance (investisseurs, agences de notation)*
- ❑ *La RSE est dynamisée et promue par l'**entrée en action** de la société civile et des ONG.*

Les grandes références de la RSE

- ❑ Conventions fondamentales de l'OIT; la Déclaration pour les multinationales (1977 -----2017): orientations et lignes directrices pour une politique sociale, des pratiques inclusives, responsables et durable en milieu de travail.
- ❑ Principes Directeurs de l'OCDE pour les multinationales (1976-----2011): Instruments et méthodes pour un comportement responsable vis-à-vis des employés, environnement, technologie, sphère d'influence, droits de l'Homme
- ❑ Lignes directrices de la Global Reporting Initiative GRI (1997)- G4 (2013): Directives applicables mondialement en matière de DD.
- ❑ IIRC (2013): reporting intégré sur la création de valeur des entreprises
- ❑ Pacte mondial des NU (2000): 10 principes universellement acceptés (droit de l'Homme, environnement, lutte contre la corruption et norme de travail (volontaire)
- ❑ Nouvelle Régulation Economique NRE-France (2001): obligation pour les entreprises cotées de communiquer des informations sur les conséquences environnementales et sociales de leur activité dans le rapport de gestion.

Les grandes références de la RSE

- ❑ **ISO 26000-lignes directrices relatives à la RSE (2010)**: Consensus international sur la définition de la RSE; Démarche proactive (identification des impacts), devoir de vigilance, responsabilité étendue (activités et objectifs associés), sphère d'influence (chaîne d'approvisionnement)
- ❑ **Principes directeurs des NU pour les entreprises et les droits de l'Homme (2011)**: Ces principes complètent le champ de la RSE dans le Pacte Mondial (environnement, social, gouvernance économique et droit de l'Homme)
- ❑ **Loi Grenelle- II - article 225 (2010-Fr)**: obligation de transparence sur les informations ES et sociétales (Ar 75: bilan carbone; Ar 228: affichage environnemental; Ar224: ESG pour les sociétés de gestion)
- ❑ **Loi sur la transition énergétique et la croissance verte (2015-Fr)** obligation information ESR pour les investisseurs institutionnels (+ reporting climat)
- ❑ **Loi sur le devoir de vigilance (2017-Fr)**: responsabilité ESG des entreprises donneuses d'ordre en France et à l'étranger (fournisseurs et sous-traitants)
- ❑ **Directive européenne sur le reporting extra-financier (2014)** : principe de matérialité (pertinence des informations ES).

Les grandes références de la RSE

- ❑ **Loi RSE Tunisie (2018)**: obligation de communiquer et de réaliser un programme d'investissement RSE.
- ❑ **ODD des NU (2015-2030)**: 17 objectifs (169 cibles) qui s'adressent principalement au Gouvernement , mais reconnaissent le rôle clé des entreprises et de leur chaîne d'approvisionnement pour l'atteinte des objectifs (ODD 8, 12 et 7)
- ❑ **Principes pour le financement à impact positif de l'ONU/secteur financier(2017)**: critères (inédits) pour l'investissement durable
- ❑ **Principes pour l'investissement responsable PRI-ONU (2006)**: les investisseurs intègrent (volontairement) les problématiques ESG dans la gestion de leurs portefeuilles.
- ❑ **ISO 14000; SA 8000; AA1000**

Certains sont contraignants avec obligation de vérification par une tierce partie accréditée

Le reporting, c'est quoi?

C'est un rapport (une communication) cohérent avec la stratégie de l'entreprise, périodique (souvent annuel) et établit suite à:

- Collecte de données à partir de sources définies (actions)*
- Traitement et analyse des données collectées (résultats-conséquences)*
- Communication au top management (prise de décision-amélioration)*
- Communication aux parties prenantes (transparence-rendre compte)*

OUTIL D'INFORMATION D'INTERET PARTICULIER OU COMMUN

Le reporting RSE c'est quoi?

Dans un rapport RSE, on trouve:

- ❑ **La thématique sociale**: emploi, formation, diversité et égalité des chances, SST, respect des conventions et principes de l'OIT, motivation et bien-être des collaborateurs
- ❑ **La thématique environnementale**: politique environnementale, lutte contre la pollution, gestion et valorisation des déchets, utilisation durable des RN, biodiversité, CC
- ❑ **La thématique sociétale**: relations avec les parties prenantes (publiques-privées, SC), impacts de l'activité sur la communauté (le territoire et la communauté), droit de l'Homme, loyauté des pratiques, sous-traitante et fournisseurs,
- ❑ **La thématique de la gouvernance**: transparence, processus décisionnel, processus d'évaluation et moyens de contrôle, respect de la réglementation, éthique

Le reporting RSE c'est quoi?

- ❑ **Multiplicité de référentiels** internationaux et nationaux (compréhension!).
- ❑ **Obligation ou engagement volontaire** de communiquer des informations ESG
- ❑ **Challenge organisationnel** au sein de l'entreprise (gouvernance des données)
- ❑ **Attestation sur la présence**: Obligation du recours à un organisme tiers indépendant
- ❑ **Avis sur la sincérité**: obligation d'obtenir un avis motivé d'un organisme tiers indépendant sur la sincérité des infos et le bien fondé des exclusions opérées (comply or explain)

Le reporting RSE c'est quoi?

- ❑ Le **coût de mise en place** du concept RSE et de l'élaboration du reporting reste variable (parfois élevé pour les PME/PMI)
- ❑ L'**utilisation du reporting** RSE (la valorisation des informations) reste modérée eu égard de l'ensemble des parties prenantes et de la société.
- ❑ S'assurer de **la corrélation** des données extra-financières (reporting extra-financier) avec les données financières de l'entreprise
- ❑ Le **reporting RSE**, qu'il soit volontaire ou obligatoire assure la transparence du dialogue avec les parties prenantes et constitue un véritable outil de pilotage de la performance globale de l'entreprise

Freins

- ❑ Les outils et les méthodes sont multiples et hétérogènes; absence de référentiel (standard) unique → difficulté dans la mise en œuvre.
- ❑ Manque de visibilité du retour sur investissement (E – S)
- ❑ Définition des indicateurs (KPI) et mesure de leurs impacts
- ❑ Manque d'intérêt des collaborateurs
- ❑ Manque d'expertise pour la mise en place
- ❑ Coût de l'accompagnement, de l'encadrement et de la vérification
- ❑ Manque de compétences pour les évaluations et la certification
- ❑ Retard de la prise de conscience (consommateurs)

Recommandations

Pour aller de l'avant:

- ❑ Faciliter la convergence des outils et/ou simplifier et vulgariser les méthodes existantes.
 - ❑ Soutenir une souplesse d'exécution du reporting RSE (par secteur/type/taille)
 - ❑ Promouvoir une démarche (voire une seule) type RSE (RSO)
 - ❑ Sensibiliser, voire former les acteurs publics et privés pour faciliter l'utilisation des outils (équipes métiers).
 - ❑ Créer des plateformes-boite à idées-réseau d'échanges de bonnes pratiques
 - ❑ Encourager l'ancrage du reporting RSE au niveau du management
 - ❑ Fédérer les efforts de la SC pour une compréhension et vulgarisation du concept (durabilité)
- ❑ la BT, à l'instar d'autres bourses locales, peut jouer un rôle moteur dans l'internalisation des aspects E et S dans la gestion globale de l'entreprise

Il faut renforcer et promouvoir les ISR pour faire changer, voire inverser la tendance vers un modèle économique plus vertueux pour un monde meilleur

**L'entreprise doit migrer d'un statut de création de valeur (PIB)
à un statut de création de valeurs (PIB vert!!!)**

conclusion

- ❑ La maîtrise des informations ESG dans une entreprise permettront de mesurer la valeur économique des actions de DD au bénéfice, à la fois de l'entreprise et de la société.
- ❑ La RSE est la contribution de l'entreprise (le Privé) aux ODD (5, 7, 8, 10, 13), elle établie que la capacité de l'entreprise à se maintenir sur le marché se mesure aussi bien en matière de performance financière et économique qu'environnementale et sociale
- ❑ Les entreprises leaders son celles qui dépassent l'exercice de la contrainte réglementaire pour intégrer les questions de la RSE parmi les enjeux stratégiques de l'entreprise
- ❑ La Performance de l'entreprise se mesure par rapport à trois dimensions: personnes, planète, profit

MERCI